

CONCOURS SCIENCES SOCIALES ENS PARIS SACLAY
ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

Durée : 5 heures

Jury : Leïla Berkouk, Damien Boone, Romain Carron, Estelle Delaine, Alice Feyeux, Théo Leschevin, Marion Michel, Emmanuel Monneau, Anton Olive-Alvarez, Pierre Robicquet, Marie Rullier, Mathieu Sadourny

Sujet : « Professions et socialisations »

Nombre de candidats inscrit·e·s : 607

Nombre de candidat·e·s présent·e·s : 594

Note minimum : 1

Note maximum : 20

Moyenne : 10,08

Écart-type : 3,5

Le sujet proposé cette année invitait les candidat·e·s à réfléchir à l'articulation des notions de « socialisations » et de « professions ». Avant de préciser les attendus qui étaient les siens, le jury souhaiterait rappeler quelques-unes des exigences formelles présidant à l'exercice de la dissertation. Dans l'ensemble, les candidat·e·s ont respecté les règles de l'exercice. Les copies, à quelques exceptions près, reposaient sur des plans équilibrés, de deux ou trois parties. Le jury a particulièrement apprécié l'effort fourni par les candidat·e·s en matière de transitions et de conclusions. Un trop grand nombre de copies souffraient néanmoins d'un véritable défaut de problématisation. La grande majorité des amorces peinaient à soulever un problème ou une tension qui soit véritablement en lien avec le sujet – certaines amorces étant de ce point de vue purement décoratives. Si la plupart des copies s'attardaient sur la définition des termes du sujet, ce travail définitionnel ne s'accompagnait pas toujours d'un questionnement portant sur l'articulation des notions à traiter. Les copies se contentant, en guise de problématique, de questionner l'« impact de la socialisation sur la profession future » et, réciproquement, d'affirmer que « la profession occasionne une socialisation », étaient souvent très faibles en termes d'argumentation. Surtout, et on ne le rappellera jamais assez, une problématique n'est pas une question hors-sol posée à la suite d'une série de définitions et/ou de questions préalables. Elle découle d'un questionnement fouillé, circonscrivant les différents problèmes soulevés par le sujet. Du

reste, le jury, s'il attend certes une question synthétisant le questionnement amorcé tout au long de l'introduction – la fameuse problématique –, note la cohérence et la pertinence de la problématisation dans son ensemble. Les candidat·e·s ont donc tout intérêt à soigner cette étape déterminante de la dissertation. L'annonce de plan est également à ne pas négliger. Le jury a pu noter le manque de clarté d'une bonne partie des annonces de plan, souvent creuses et confuses. Heureusement, ce manque de clarté s'estompait la plupart du temps à la lecture des introductions de parties et des transitions. Il n'en reste pas moins que les annonces de plan servent de guide de lecture au/à la correcteur·ice et doivent donc laisser transparaître le fil directeur de l'argumentation. À ce propos, il semble important de rappeler que la principale qualité d'une annonce de plan est sa simplicité et son intelligibilité. Les formulations alambiquées ou jargonneuses ont bien plus souvent tendance à obscurcir la compréhension et à donner une mauvaise première impression qu'à impressionner le jury. Toujours sur la forme, le jury mentionnera, comme les années précédentes, des erreurs portant sur les titres d'ouvrage, les noms et prénoms d'auteur·e·s (Howard Becker se voyant parfois prénommé Gary, Muriel Darmon se transformant en Murielle Darmon, etc.). Le jury a apprécié les développements – et il y en avait ! – s'appuyant sur des références précises, bien développées, plutôt que sur une multitude de références allusives – défaut touchant encore bon nombre de copies. À l'inverse, les candidat·e·s n'adossant leur propos à aucune référence sociologique ont été fortement pénalisés·e·s.

Pour ce qui est des termes du sujet, celui de « socialisation », au programme de la classe préparatoire B/L, devait faire l'objet d'une définition précise et rigoureuse. La définition proposée par Muriel Darmon (2013), ou un équivalent, faisait parfaitement l'affaire, la socialisation s'entendant alors comme « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi « formé », « modelé », « façonné », « fabriqué », « conditionné » – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – « apprend », « intériorise », « incorpore », « intègre » – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement ». Le terme de « socialisations » étant à envisager au pluriel, il convenait de distinguer des types de socialisations. La distinction socialisation primaire/socialisation secondaire a été la plus mobilisée par les candidat·e·s, sans toujours être bien explicitée. Certain·e·s candidat·e·s ont considéré à tort que la socialisation primaire relevait uniquement de la socialisation familiale. Or la socialisation primaire, qui se déploie durant l'enfance et l'adolescence, se définit avant tout par un temps de la vie et s'opère via différentes instances de socialisation (école, famille et groupe de pairs). Au-delà de la distinction socialisation primaire/socialisation secondaire, le jury a apprécié le petit lot de copies différenciant les socialisations plus finement : par leurs « instances » et/ou « acteurs » (socialisation professionnelle, socialisation conjugale, socialisation par les pairs, etc.) ; par leurs enjeux et « produits » (socialisation politique,

socialisation corporelle, etc.) ; ou par leurs modalités (socialisation par entraînement, par inculcation ou par agencement). Dernière remarque concernant le terme de socialisation : la socialisation devait avant tout être appréhendée comme un « processus », et non comme un résultat. Le terme de « socialisation » soulève une question qui lui est inhérente : *comment et par qui/quoi l'individu est-il socialisé ?* Les copies ne tenant pas compte du caractère fondamentalement processuel de la socialisation ne déployaient que rarement une argumentation convaincante. Il était du reste attendu des candidat·e·s qu'ils et elles maîtrisent le vocabulaire technique associé à la notion socialisation (« instances », « acteurs », « instances », « produits », « normes », « incorporation », etc.) et s'appuient sur des auteurs proposant une réflexion épistémologique sur le sujet : outre Muriel Darmon (2013), citons Émile Durkheim (1912), Peter Berger & Thomas Luckman (1966) ou encore Bernard Lahire (2003, 2013).

La notion de « socialisation » devait ainsi être pleinement maîtrisée par les candidat·e·s. Le jury a donc été particulièrement surpris par le fait que nombre de copies confondent « socialisation » et « intégration » (ou plus rarement, « socialisation » et « lien social »), confusion qui a pu occasionner des contresens particulièrement dommageables, voire des parties hors-sujet. Certain·e·s candidat·e·s, faisant le constat d'une précarisation des emplois et du monde du travail, affirment ainsi qu'« aujourd'hui, les professions socialisent moins ». Le travail de Nicolas Jounin (2008) portant sur les travailleurs du bâtiment était cité à l'appui, alors même que tout dans l'ouvrage tend à montrer que la socialisation professionnelle de ces ouvriers renforce un rapport distant au corps et à la santé, s'accompagne de l'intériorisation d'une vision du monde ethnicisante et raciste, etc. De même, certaines copies ont consacré des parties entières au caractère « désocialisant » du chômage – ce qui, là encore, était tout autant un mésusage du concept de socialisation qu'un hors-sujet.

Le jury avait des attentes moindres concernant la définition du terme de « professions ». Il n'était pas requis des candidat·e·s qu'ils et elles soient familier·e·s du champ de recherche actuel portant sur les « groupes professionnels » et de la définition qu'en proposent Charles Gadéa et Didier Demazière (2009) – les « groupes professionnels » désignant les « ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique. [Ces travailleurs] ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance juridique, mais du moins d'une reconnaissance de fait, largement partagée et symbolisée par leur nom, qui les différencie des autres activités professionnelles. » Si le jury n'attendait pas une telle définition, les candidat·e·s devaient mobiliser certains aspects de cette définition. Ils devaient

notamment distinguer la notion de profession de celles de travail et d'emploi. Les candidat·es qui avaient fait cette distinction proposaient ainsi une définition plus riche du terme. De nombreux·ses candidat·e·s en ont malheureusement fait des synonymes, ce qui génèrait par la suite des raisonnements hors-sujet sur le caractère dé-socialisant du chômage et/ou de l'emploi précaire. De même, la notion de profession a parfois été réduite à celle de catégorie socioprofessionnelle. Certain·e·s candidat·e·s, à partir des travaux de Maurice Halbwachs (1912), soutiennent par exemple que les « ouvriers » sont socialisés de manières semblables et adoptent des modes de consommation et des styles de vie différents des « employés ». Ce constat, qui pouvait être rappelé, restait cependant beaucoup trop englobant. S'il pouvait être pertinent de faire référence à la catégorie socio-professionnelle – la nomenclature des PCS participe à la construction et à la reconnaissance des professions – les candidat·e·s ne devaient pas raisonner exclusivement sous ce prisme. Par ailleurs, ils et elles pouvaient faire référence à la notion fonctionnaliste de « profession » pour montrer que le caractère monopolistique des professions était le fruit de mobilisations collectives de la part des travailleur·se·s et d'un processus de reconnaissance sociale, juridique et/ou symbolique. Certain·e·s candidat·e·s ont finement utilisé Talcott Parsons (1955) et Eliot Freidson (1970), proposant d'abord une définition restrictive de la profession, étendue par la suite. Quelques candidat·e·s se sont même, appuyé·e·s sur le travail d'Andrew Abbott (1988) pour caractériser la notion. D'autres ont en outre suggéré que l'institutionnalisation des professions (par la mise en place d'une formation et d'un diplôme d'entrée, la délimitation des conditions d'exercice...) allait de pair avec la formation d'une « culture professionnelle », que devaient intérioriser les entrant·e·s dans la profession, dans divers contextes.

Les candidat·e·s avaient plusieurs options concernant la problématique. Une première piste pouvait être de se demander si toutes les professions disposaient du même pouvoir socialisateur – il s'agissait ainsi de comparer l'intensité des socialisations professionnelles, leurs modalités et leurs produits. Cela supposait de s'intéresser aux contextes au sein desquels les individus sont socialisés à une profession (études supérieures, formations, stages, entrée dans le métier, exercice du métier...), à la temporalité de ces expériences socialisatrices (durée, caractère répété ou non de ces expériences) et à leurs acteur·ices. De bonnes copies ont ainsi retracé, à partir d'exemples précis (*Boys in White*, *The Student Physician*, etc.), le débat entre fonctionnalistes et interactionnistes quant aux modalités de la socialisation professionnelle. D'autres ont montré que la socialisation professionnelle pouvait se faire de manière anticipée (« socialisation anticipatrice »), au contact des pair·e·s (étudiant·e·s ou collègues de travail) ou des membres d'autres professions (intériorisation de la hiérarchie des professions, délimitation de ses tâches, etc.). D'autres candidat·e·s ont montré que les socialisations professionnelles différaient du point de vue de leurs produits : certaines professions modèlent des corps et/ou des « ethos

», d'autres s'apparentent à des socialisations politiques, etc. Le jury a valorisé les copies raisonnant sur un large panel de professions. Les candidat·e·s avaient pour beaucoup tendance à homogénéiser le groupe des « ouvriers » et « employés » et au contraire à détailler précisément le fonctionnement des professions libérales (médecins, chirurgiens, juges sont parmi les plus étudiées).

Un autre axe problématique possible, plus exhaustif, consistait à se demander si la socialisation professionnelle renforçait ou contrecarrait les produits d'autres socialisations – la socialisation primaire entre autres, mais l'on pouvait envisager une comparaison avec d'autres types de socialisations. Quelques candidat·e·s ont fait leur la typologie de Muriel Darmon (2013) pour montrer que la socialisation professionnelle pouvait être une socialisation de « renforcement », de « transformation » ou de « conversion ». D'autres se sont attaché·e·s à questionner l'affirmation de Peter Berger et Thomas Luckmann (1966), pour qui la socialisation secondaire, et notamment professionnelle, semble moins déterminante que la socialisation primaire. Envisager les rapports d'opposition ou d'affinité entre socialisation professionnelle et autres types de socialisations pouvait amener les candidat·e·s à discuter de l'hétérogénéité interne des professions. De très bonnes copies ont mobilisé les travaux de Christelle Avril sur les aides à domicile (2008), ceux de Geneviève Pruvost sur la police ou encore ceux d'Emmanuelle Zolesio sur les chirurgiennes afin d'illustrer les différentes manières dont les individus peuvent s'approprier des normes professionnelles – voire « incarner » une profession – en fonction de leur socialisation de genre et de classe antérieure. Quelques candidat·e·s se sont penché·e·s sur les « ratés » de la socialisation professionnelle, en expliquant les échecs de conversion professionnelle par des conflits dispositionnels – le cas de Marie Laborie présentée par Emmanuelle Zolesio a été bien retranscrit par certain·e·s candidat·e·s. Il aurait été possible d'appréhender les bifurcations professionnelles selon une même logique explicative, à l'instar de Sophie Denave (2015).

Les parties développées par les candidat·e·s, pour traiter pleinement du sujet, devaient détailler au plus près les mécanismes de la socialisation. La grande majorité des premières parties consistait à montrer que la socialisation primaire (familiale et scolaire, notamment) prédispose à certaines professions. Mais cette démonstration ne précisait que rarement *comment* s'opérait ce processus. La simple exposition de la thèse bourdieusienne de la reproduction sociale, consistant à affirmer que la famille et l'école génère des inégalités, était loin d'être suffisante. Les bonnes copies ont au contraire montré que la prédisposition à une profession passait à la fois par la formation des goûts, l'acquisition de compétences et des savoir-faire ou encore l'intériorisation de représentations. L'analyse des représentations enfantines en matière de métiers, conduite par Julie Pagis et Wilfried Lignier (2017), a donné lieu à d'excellents développements, de même que celles des jouets auxquels sont exposé·e·s filles

et garçons. À partir du travail de Céline Bessière (2010), quelques copies ont mentionné la fabrique précoce de la vocation pour certains métiers – en l’occurrence celui d’agriculteur·ice exploitant·e –, dépendante du genre assigné et de la place dans la configuration familiale de l’individu. Les secondes parties portaient pour la plupart sur la socialisation professionnelle. Là encore, le jury a valorisé les copies décrivant précisément le processus de socialisation professionnelle, tout en dialoguant avec la première partie – en comparant les modalités de socialisation primaire et professionnelle, et en analysant ce qui, de la socialisation primaire, était conservé, transformé ou converti.